



Problème paiement dette a part égale

Par **mat30310**, le **05/02/2012** à **20:29**

Bonjour,rnrnJe me tourne vers vous aujourd'hui pour avoir du soutien et des informations.rnrnJe suis divorcer depuis 2010, suite a la mort de mon fils dans un accident de la route d'ou sa mère a survécu. Il a été déclaré lors du divorce, le partage des dettes souscrit avant et après mariage. Il s'agit d'une somme total de 12000 euros.rnrnA se jour, au chômage, j'ai repris ma vie en main a 27 ans est mes études en mécanique. Depuis 2010 je paye par petite mensualité et j'en suis a se jour a une somme de 6250 rembourser. Mon problème est le suivant, mon ex-femme étant a nouveau en couple, est non solvable, vivant au crocher d'un autre. A se jour, elle ne touche que le RSA et je précise qu'elle a fuit, son adresse étant inconnu. Quel sont les moyens a ma disposition pour pouvoir faire valoir ma moitié réglé, et "obliger" mon ex-femme a régler sa partie.rnrnA se jour, j'aspire au bonheur, et a la tranquillité, je voudrais en finir avec ce dossier.rnrnMerci pour votre aide par avance

Par **amajuris**, le **06/02/2012** à **13:34**

bjr,rnque dit exactement les documents de votre divorce ?rnprécise-t-il que la dette sera remboursée 50/50 ou qu'il s'agit d'une dette de la communauté auquel cas il y a solidarité c'est à dire que si un ne paie pas le créancier peut demander à l'autre de payer la dette en totalité.rncdt

Par **mat30310**, le **06/02/2012** à **17:18**

Bonjour,rnle texte dit que les dette seront partager en part égale.rnles époux font remonter les

effets, antérieurement au mariage.
Voilà se qui est stipuler dans mon compte rendu de divorce.
En vous remerciant.
Cordialement